
Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus : Rapport complémentaire

Analyste principal :

Laurent Niederberger, Paris (33) 1-4420-6704; laurent.niederberger@standardandpoors.com

Analyste secondaire :

Jean-Baptiste Legrand, Paris (33) 1-4420-6764; jb.legrand@standardandpoors.com

Sommaire

La notation de la Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus

Synthèse

Le cadre institutionnel et financier des communautés d'agglomération est « très prévisible et équilibré »

Un profil socio-économique « fort » dans un contexte international

Tour(s) Plus dispose d'une gouvernance et d'une gestion financières « satisfaisantes »

Une flexibilité budgétaire « moyenne »

Des performances budgétaires « moyennes »

Un endettement consolidé « très élevé »

Des engagements hors-bilan modérés

Synthèse des scores

Statistiques financières

Sommaire (suite)

Statistiques économiques

Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus : Rapport complémentaire

La notation de la Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus

Note à long terme : A+

Perspective : Stable

Note à court terme : --

Contacts analytiques

Laurent Niederberger

Jean-Baptiste Legrand

Historique des changements de note

A+/Stable/-- 8 Novembre 2013

A+/Positive/-- 19 Novembre 2012

A+/Stable/-- 12 Octobre 2005

Historique des défauts

Pas de défaut

Ce rapport fait suite au communiqué de presse intitulé « French Intercity of Tours Plus 'A+'

Rating Affirmed; Outlook Stable », que nous avons publié le 23 octobre 2015.

Pour fournir l'information la plus actuelle, il est possible que ce rapport inclue des données plus récentes que celles mentionnées dans le communiqué précité. Ces différences n'ont cependant pas été considérées comme suffisamment significatives pour impliquer un changement dans la notation ou dans nos principales conclusions.

Synthèse

La note reflète le cadre institutionnel « très prévisible et équilibré » des communautés d'agglomération françaises ainsi qu'une économie tourangelle « forte » dans un contexte international. La note prend également en compte notre appréciation d'une flexibilité budgétaire « moyenne », de performances budgétaires « moyennes », d'engagements hors bilan « modérés » et d'une gouvernance et gestion financières « satisfaisantes ». Par ailleurs, en dépit de disponibilités actuellement importantes, nous estimons que la situation de liquidité de Tour(s) Plus est « adéquate » en raison d'une volatilité attendue du ratio de couverture du service de la dette.

Toutefois, la note reste contrainte par un endettement consolidé qui devrait rester « très élevé ». La note à long terme

de la communauté d'agglomération est équivalente à son profil individuel de crédit que nous évaluons à 'a+'.

Nous considérons que le cadre institutionnel et financier des communautés d'agglomération françaises est « très prévisible et équilibré », en raison notamment d'une bonne adéquation des recettes et des dépenses. En effet, en 2014, Tour(s) Plus a maintenu des performances budgétaires saines affichant un taux d'épargne brute en légère augmentation à 25,5% des recettes de fonctionnement (24% en 2013) et un large excédent de financement après investissement représentant près de 11% des recettes totales. Cette légère augmentation est due principalement à des recettes exceptionnelles provenant du versement transport, de la redevance assainissement et des recettes d'investissement. En excluant ces effets, le taux d'épargne brute s'établit à près de 21% - soit un niveau qui reste supérieur à nos anticipations de notre précédent scénario central (18%). Par ailleurs, en raison de retards dans la livraison de bus, l'ajustement des dépenses d'investissement attendu suite à la réalisation de la première ligne de tramway a été plus prononcé que dans notre précédent scénario central. Les dépenses d'investissement ont atteint 75 millions d'euros en 2014 contre 96 millions d'euros attendus dans notre précédent scénario central.

Par ailleurs, nous considérons qu'avec des recettes modifiables à la hausse représentant 40% des recettes de fonctionnement en 2014, Tour(s) Plus dispose d'une flexibilité budgétaire « moyenne ». Dans cette optique, nous relevons la volonté politique forte de ne pas recourir au levier fiscal et la limite que représente la règle de liaison des taux. Néanmoins, nous estimons que la Communauté d'agglomération pourrait y avoir recours en cas de besoin. Dans la mesure où une grande partie des dépenses de fonctionnement de la Communauté d'agglomération est rigide, notamment les frais de personnel, l'attribution de compensation ou la subvention à l'opérateur de transport, nous estimons que les marges de manœuvre de Tour(s) Plus reposent sur sa capacité à ajuster ses dépenses d'investissement qui devraient représenter 21% des dépenses totales entre 2015-2017 dans notre scénario central.

A l'avenir, conformément à notre précédent scénario central, nous estimons que Tour(s) Plus devrait présenter des performances budgétaires « moyennes » affichant notamment une baisse graduelle de son taux d'épargne brute à 18% des recettes de fonctionnement en moyenne entre 2015 et 2017. En effet, en raison notamment de la décision du gouvernement d'accentuer la baisse de ses concours financiers aux collectivités locales entre 2015 et 2017, nous anticipons une diminution des recettes de fonctionnement de l'ordre de 0,4% en moyenne annuelle entre 2015 et 2017 (hors recettes exceptionnelles). Dans le même temps, nous nous attendons à une croissance des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 2% en moyenne annuelle entre 2015 et 2017 (hors dépenses exceptionnelles). Ceci, combiné à des dépenses d'investissement annuelles estimées à 63 millions d'euros en moyenne sur la période 2015-2017, devrait se traduire par des besoins de financements représentant 6% des recettes totales sur la période, contre un niveau très élevé de 17% en 2013-2014.

En 2014, l'encours de dette de Tour(s) Plus a très légèrement augmenté pour atteindre 421 millions d'euros contre 420 millions en 2013. En raison de l'augmentation exceptionnelle des recettes d'investissements survenue cette année, le taux d'endettement a décliné à 193% des recettes de fonctionnement contre 214% en 2013. Dans notre scénario central, nous nous attendons à une légère baisse de l'endettement consolidé qui devrait néanmoins demeurer à un niveau très élevé de 191% en 2017. Ceci reflète principalement notre anticipation d'une baisse de l'endettement des budgets annexes de la communauté d'agglomération et d'une limitation de son recours à l'emprunt grâce à ses disponibilités importantes.

Cependant, nous considérons la gouvernance et la gestion financières de Tour(s) Plus comme « satisfaisantes ». En effet, si nous reconnaissons la volonté de l'agglomération de renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sa gestion prudente de la dette, nous estimons que la visibilité en termes de planification financière et de trésorerie à long terme ainsi que d'objectifs budgétaires et d'endettement est limitée.

Nous considérons les risques hors-bilan de Tour(s) Plus comme « modérés ». Ils sont principalement constitués des garanties d'emprunts octroyées à des organismes de logement social. À fin 2014, les garanties d'emprunt représentaient 55% des recettes de fonctionnement de la Communauté d'agglomération.

Au 1er janvier 2014, la communauté d'agglomération de Tour(s) Plus a intégré 3 nouvelles communes (Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon) et compte désormais près de 300,000 habitants. Nous continuons d'estimer que l'économie tourangelle est « forte » dans un contexte international avec un PIB par habitant proche de 27,700 euros en 2012 (Source Eurostat – Donnée pour le Département d'Indre-et-Loire) et des spécialisations dans l'électronique et la pharmacie.

Liquidité

Standard & Poor's juge « adéquate » la situation de liquidité de Tour(s) Plus. Nous considérons que la communauté d'agglomération bénéficie de flux de trésorerie (notamment les dotations de l'Etat et les reversements de fiscalité) prévisibles et réguliers et d'un accès « satisfaisant » à la liquidité externe. Nous anticipons que Tour(s) Plus affichera un ratio de couverture du service de la dette très élevé au cours des 12 prochains mois en raison de disponibilités importantes. Cependant, nous estimons que ce ratio devrait décroître au-delà de cette période.

En effet, Tour(s) Plus n'ayant pas contracté de lignes de trésorerie, sa position de liquidité dépend de son solde disponible sur son compte au Trésor. A fin 2014, son solde de trésorerie s'élevait à près de 80 millions d'euros. En conséquence, nous estimons que le solde moyen de trésorerie devrait couvrir plus de 100% du service de la dette au cours des douze prochains mois. Néanmoins, au-delà de cette période, ce ratio devrait structurellement décroître en dessous de 100% dans la mesure où Tour(s) Plus devrait utiliser ses disponibilités pour limiter son recours à l'emprunt.

Perspective : Stable La perspective stable reflète notre anticipation selon laquelle Tour(s) Plus maintiendra un taux d'épargne brut élevé et limitera l'augmentation de son endettement d'ici 2017.

Dans notre scénario optimiste, une action positive sur la note pourrait être envisagée dans les 24 prochains mois si Tour(s) Plus affichait des besoins de financement moins élevés grâce à un contrôle plus strict des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement légèrement plus dynamiques. Ceci nous conduirait également à revoir à la hausse notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financière.

A l'inverse, la note pourrait être sous pression dans les 24 prochains mois si, conformément à notre scénario pessimiste, Tour(s) Plus affichait une détérioration plus prononcée de ses performances budgétaires sans ajustement sur les recettes de fonctionnement conduisant à un besoin de financement supérieur à 10% des recettes totales.

Le cadre institutionnel et financier des communautés d'agglomération est « très prévisible et équilibré »

Standard & Poor's attribue un score de '2' au cadre institutionnel et financier des Communautés d'agglomération sur une échelle internationale allant de '1' (score le plus élevé) à '6' (score le plus faible). Dans un contexte international, ce score de '2' reflète un cadre institutionnel « très prévisible et équilibré ».

Nous évaluons positivement le cadre budgétaire et comptable dans lequel évoluent les communautés d'agglomération ainsi que le soutien ordinaire et extraordinaire apporté par l'Etat, notamment depuis 2008 par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations (AA/Négative/A-1+) en matière d'accès à la liquidité externe. De plus, dans un contexte international, nous considérons que les communautés d'agglomération bénéficient d'une bonne adéquation de leurs recettes à leurs dépenses.

Pour plus de détails sur notre appréciation du cadre institutionnel des communautés d'agglomération françaises, vous pouvez vous référer à notre rapport : « Public Finance System Overview : Institutional System For Cities and Intercity Structures Is Predictable And Well-Balanced », publié le 5 septembre 2013.

Dans ce rapport, Standard & Poor's se concentre sur l'impact de la réduction des transferts de l'Etat accentuée sur 2015-2017, le Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), les relations financières entre Tour(s) Plus et les communes membres et sur l'intégration réalisée en 2014 du Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération tourangelle (SITCAT) au sein de Tour(s) Plus en tant que budget annexe transports.

Une première réduction des transferts de l'Etat en 2014 qui s'accroîtra fortement à partir de 2015

Le pacte de confiance et de responsabilité conclu en juillet 2013 entre l'Etat et les collectivités locales avait prévu une réduction des concours financiers versés par l'Etat (gelés entre 2011 et 2013) de 1,5 milliard d'euros en 2014 et de 1,5 milliard d'euros supplémentaires en 2015. La charge à porter par le bloc communal et intercommunal était de 840 millions d'euros en 2014 (soit 56% du total de l'effort demandé aux collectivités). Entre les communes et EPCI, la baisse de crédits est répartie au prorata des recettes réelles hors emprunts et hors prélèvement au profit du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Pour la communauté d'agglomération de Tour(s) Plus, cela se serait traduit par une baisse de l'ordre de 1 million d'euros de la DGF en 2014. Néanmoins, en raison de l'intégration de trois nouvelles communes au 1er janvier 2014 (Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon), la DGF perçue par l'agglomération n'a baissé que de l'ordre de 0,3 millions d'euros.

Cependant, fin mars 2014, le Président de la République a annoncé un objectif d'économies budgétaires de 50 milliards d'euros sur la période 2015 – 2017. Dans cette optique, le Premier ministre a annoncé que les collectivités locales devraient y contribuer à hauteur de 11 milliards d'euros. Ainsi, les concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales vont diminuer de 3,7 milliards d'euros environ par an entre 2015 et 2017. La loi de finances pour 2015 a posé pour 2016 et 2017 également la répartition de cet effort supplémentaire entre les différents échelons territoriaux qui est semblable aux règles ayant présidé à la répartition 2014. La baisse annuelle pour les communes et intercommunalités atteindra près de 2,1 milliards d'euros environ. Ainsi, pour la Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus, la réduction annuelle de la DGF devrait atteindre 2,5 millions d'euros d'ici 2017.

Le FPIC accroît légèrement la péréquation au sein du bloc communal

En place depuis 2012, les ressources du FPIC s'élèvent à 570 millions d'euros cette année (contre 360 millions d'euros en 2013) puis augmenteront pour atteindre 780 millions d'euros en 2015. A partir de 2016, elles seront fixées à 2% des recettes fiscales du bloc communal (soit 1 milliard d'euros), ce qui est relativement limité (1% des recettes de fonctionnement environ). La contribution au fonds, plafonnée à 13% des recettes fiscales du territoire de l'année n-1 (contre 11% en 2013), est actuellement déterminée à partir d'un indice synthétique composé à 80% de l'écart relatif du potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal par habitant à 0,9 fois le potentiel financier moyen national par habitant, et à 25% de l'écart relatif du revenu par habitant au revenu par habitant moyen (contre 20% auparavant). L'éligibilité et les modalités de répartition du fonds se fondent actuellement sur les critères de potentiel financier rapporté à la population et d'effort fiscal. Le seuil minimum d'effort fiscal pour être éligible a été relevé en loi de finances 2015 à 0,9 (contre 0,8 en 2014) – le projet de loi de finances pour 2016 le porte à 1. Tour(s) Plus n'a été ni contributrice ni bénéficiaire du FPIC sur les exercices 2012-2015. Sur la base des dernières études menées par la Communauté d'agglomération, nous comprenons qu'elle continuera à n'être ni contributrice ni bénéficiaire du fonds.

Les relations financières entre Tour(s) Plus et les communes membres

Les reversements de Tour(s) Plus aux communes sont constitués de :

- L'attribution de compensation, dépense obligatoire, assurant la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences pour Tour(s) Plus et les communes membres. En 2013, le montant de l'attribution de compensation représente près de 70,7 millions d'euros. L'intégration au 1er janvier 2014 de trois nouvelles communes dans le périmètre de l'agglomération a impliqué une légère augmentation de l'attribution de compensation à 72 millions d'euros. Dans les performances budgétaires de Tour(s) Plus, nous retraits l'attribution de compensation en recettes et en dépenses ;
- La dotation de solidarité communautaire, dépense facultative dont le montant est déterminé par le Conseil communautaire, qui vise notamment à assurer une certaine péréquation financière entre les communes. En 2013, le montant de la dotation de solidarité communautaire représentait près de 4,9 millions d'euros. L'agrandissement du périmètre de l'agglomération a causé une augmentation de la dotation de solidarité communautaire à 5,2 millions d'euros en 2014 ;
- Les fonds de concours dont le montant est évalué à près de 3,1 millions d'euros en 2014.

Enfin, la mise en place à partir du 1er janvier 2014 d'un service commun de la propreté urbaine a entraîné le transfert de 180 agents à l'agglomération et a entraîné un reversement de la part des communes membres de l'ordre de 6,4 millions d'euros – faisant face à une dépense équivalente. A partir de 2015, ce remboursement est remplacé par une baisse de l'attribution de compensation versée par Tour(s) Plus à ses communes membres. L'attribution de compensation s'établit ainsi à 65,4 millions d'euros.

Le SITCAT est désormais intégré comme budget annexe transport au sein de Tour(s) Plus

En tant que syndicat mixte, le SITCAT était un établissement public local administratif doté d'une personnalité morale propre et de l'autonomie financière. Standard & Poor's considérait le SITCAT comme étant une « entité liée et dépendante » de Tour(s) Plus en raison notamment de sa mission d'autorité organisatrice des transports urbains et de son organisation (Tour(s) Plus était – selon nous - chef de file du syndicat). Par ailleurs, les services de l'agglomération étaient fortement impliqués dans le fonctionnement du SITCAT, notamment dans les matières budgétaires et financières. En conséquence nous apprécions le taux d'endettement consolidé de la Communauté d'agglomération en

ajoutant la dette du SITCAT à la dette de Tour(s) Plus et en additionnant les recettes de fonctionnement du SITCAT (79 millions d'euros pour 2013, dont 75% correspondant au versement transport) à celles de la Communauté d'agglomération (hors flux internes entre les deux entités).

La Communauté d'agglomération a décidé la dissolution du SITCAT et son intégration en tant que budget annexe transport au sein de Tour(s) Plus au 1^{er} janvier 2014. En conséquence, l'actif et le passif du SITCAT ont été repris par Tour(s) Plus. Le périmètre du SITCAT ne coïncidait pas totalement avec celui de l'agglomération ; en effet trois communes étaient membres du SITCAT mais non de Tour(s) Plus. En conséquence, les recettes du versement transport ont été minorées de 1,5 millions d'euros en 2014. Cette intégration nous a amené à adopter une approche consolidée et à consolider rétrospectivement les comptes des deux entités. Notre analyse prospective se fonde également sur une base consolidée. Dans cette optique, nous avons retraité les flux financiers de Tour(s) Plus vers le SITCAT qui étaient faibles en fonctionnement (0,3 million d'euros) et en investissement (10 millions d'euros pour le financement de la première ligne de tramway).

Un profil socio-économique « fort » dans un contexte international

Un dynamisme démographique en retrait par rapport à la moyenne métropolitaine

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus compte 22 communes membres et 295 404 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2014), soit près de la moitié de la population du Département d'Indre-et-Loire. Elle constitue la première agglomération de la Région Centre (2,6 millions d'habitants) en termes de population devant la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire. Standard & Poor's sera attentive aux éventuelles réflexions de nature institutionnelles menées par Tour(s) Plus suite à la modification du seuil démographique légal pour le passage en communauté urbaine dorénavant fixé à 250 000 habitants (contre 450 000 habitants auparavant).

La croissance démographique annuelle de l'agglomération était – à périmètre constant – de 0,1% entre 2007 et 2012, contre 0,5% pour la moyenne départementale et pour la moyenne métropolitaine. Malgré un taux de natalité proche de la moyenne nationale, l'agglomération connaît un solde migratoire négatif. Si cette évolution démographique est moins favorable en matière de bases fiscales liées aux impôts ménages (en particulier la taxe d'habitation), elle se traduit par une pression relativement moindre en matière d'équipements structurants et de logements.

La pyramide des âges dans l'agglomération est comparable à la pyramide métropolitaine. Elle n'a pas d'impact financier particulier sur le budget de la Communauté d'agglomération.

Tableau 1

	Part des 0 à 14 ans (%)	Part des 15 à 59 ans (%)	Part des 60 ans et plus (%)	Evolution annuelle moyenne 2007-2012 (%)
Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus	15,9	59,5	24,6	+ 0,1
Département d'Indre-et-Loire	17,6	57,2	25,2	+ 0,5
Métropole	18,4	57,9	23,7	+ 0,5

Source: INSEE, dernières données disponibles (2012)

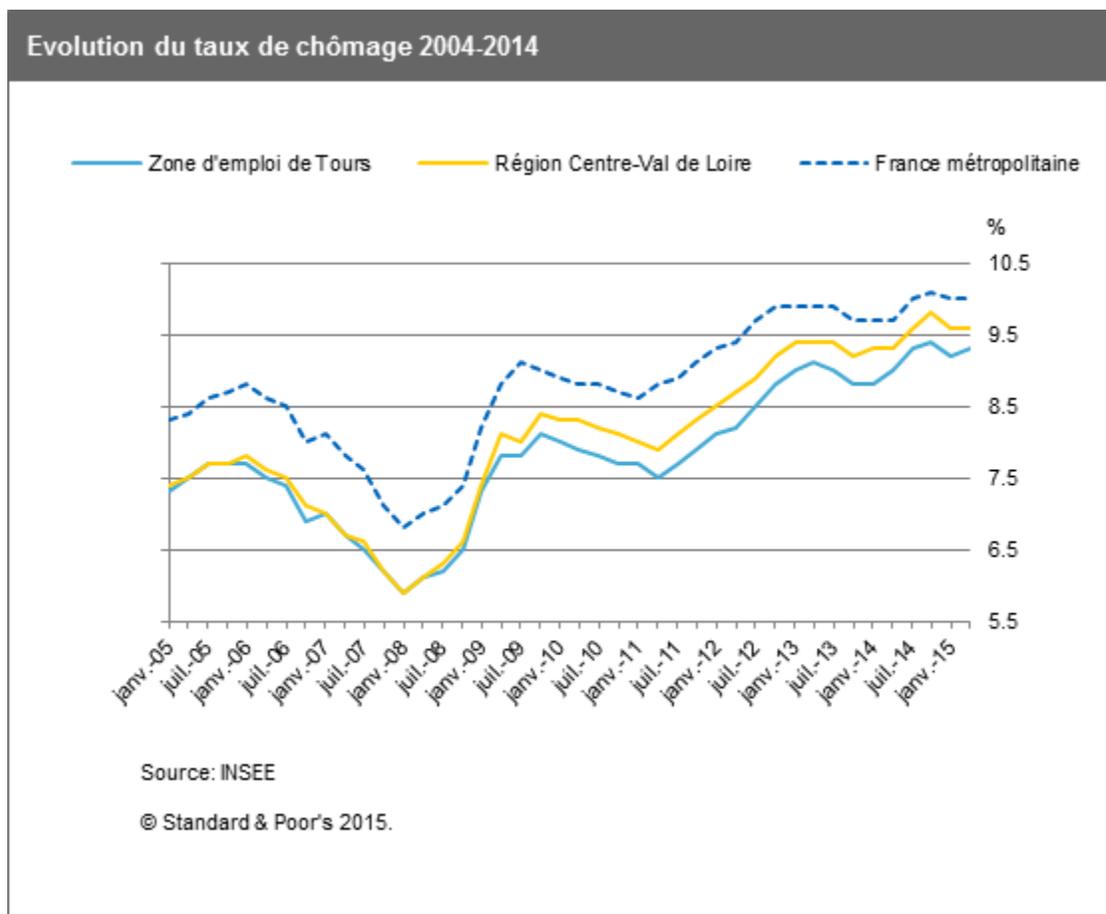
De bons indicateurs socio-économiques

Avec 27 700 euros par habitant en 2012 (dernière donnée disponible), le PIB par habitant du Département d'Indre-et-Loire est inférieur au PIB par habitant national (31 900 euros) mais supérieur à la moyenne de l'Union européenne (26 500 euros). Cet indicateur reste néanmoins élevé dans un contexte international.

Le niveau de vie de la population est légèrement supérieur à la moyenne nationale. En 2014 (revenus de 2013), 51% des foyers fiscaux de l'agglomération étaient assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contre 49% pour la moyenne départementale et 47% pour la moyenne nationale. L'impôt net moyen d'un foyer imposable de Tour(s) Plus s'élevait à 3 210 euros, contre 2 929 euros en Indre-et-Loire et 3 579 euros en moyenne nationale (Ile-de-France incluse).

Par ailleurs, la zone d'emploi de Tours présente structurellement un taux de chômage (9,3% au deuxième trimestre 2015) inférieur à la moyenne métropolitaine (10%) et régionale (9,6%).

Graphique 1



Un fort potentiel de formation et de recherche

Avec plus de 140 laboratoires de recherche publics et privés et 1 500 chercheurs regroupés principalement autour de l'Université, du CEA et de l'INRA, l'agglomération dispose d'un réel potentiel en matière de recherche. Ce potentiel est renforcé par les nombreux partenariats entre le secteur privé, l'Université et les collectivités. Le territoire regroupe

trois pôles de compétitivité : S2E2 (sciences et systèmes de l'énergie électrique), Cosmetic Valley (sciences de la beauté et du bien-être) et Elastopôle (caoutchouc pneumatique). L'agglomération compte aussi cinq centres de recherche mixte : micro-électronique de puissance, radio-pharmaceutique, outils coupants, élastomères et design sensoriel.

Un tissu économique local diversifié qui garde une importante composante industrielle

L'économie tourangelle est constituée d'un tissu dense de petites et moyennes entreprises. La structure de l'emploi de l'agglomération est comparable à l'emploi métropolitain avec environ trois-quarts des emplois relevant du secteur tertiaire (marchand et non marchand). Les services regroupent ainsi 70% de l'emploi salarié privé, contre 72% en moyenne métropolitaine. De plus, une particularité du tissu économique local réside dans la présence significative de centres d'appels, notamment Bouygues Télécom (410 salariés).

L'économie locale se caractérise aussi par la présence importante de l'emploi industriel (20% de l'emploi salarié privé). Le tissu industriel est principalement tourné vers les domaines de :

- la pharmacie, qui constitue une des filières d'excellence de l'économie tourangelle. De nombreux groupes internationaux (SANOFI-AVENTIS, PFIZER, RECIPHARM) sont présents sur le territoire aux côtés de groupes nationaux tels que CYCLOPHARMA. Les entreprises tourangelles contribuent à faire de la Région Centre la première région française pour la production de médicaments ;
- L'électronique. Le groupe STMicroelectronics, implanté à Joué-les-Tours, spécialisé dans les semi-conducteurs, constitue le premier employeur privé (1 513 salariés) de l'agglomération ;
- Les machines d'équipement avec des entreprises comme Hutchinson à Joué-les-Tours (620 salariés) ou SKF France (fabrication de roulements à billes et de pièces spécifiques pour l'automobile) qui est aussi l'un des principaux employeurs de l'agglomération avec 1 253 salariés à Saint-Cyr-sur-Loire.

L'agglomération a par contre été significativement impactée par la fermeture du site de production Michelin de Joué-les-Tours. Second site français de production de Michelin, il était également le deuxième employeur privé de l'agglomération. Si l'impact fiscal direct pour Tour(s) Plus a été relativement limité avec une perte en termes de Contribution Economique Territoriale (CET) estimée à près de 0,9 million d'euros en 2014, il s'avère difficile d'évaluer l'impact indirect en termes d'emplois et de fiscalité.

Néanmoins, le secteur public devrait continuer à jouer son rôle d'amortisseur des cycles économiques. Le Centre hospitalier universitaire de Tours (7 000 salariés), la Ville de Tours, le Conseil général d'Indre-et-Loire comptent parmi les principaux employeurs. De plus, l'implantation du centre de maintenance de la SNCF à Saint Pierre des Corps génère 1 372 emplois directs.

La diversité de l'économie locale se traduit par une faible concentration en termes de bases fiscales. Ainsi, en 2014, les 10 premiers contribuables à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) acquittaient 17% du produit encaissé par Tour(s) Plus, contre plus de 25% pour la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY – A+/Stable/A-1). De plus, le premier contribuable à la CVAE de Tour(s) Plus représente près de 3,5% du produit total acquitté sur le territoire, contre 8% pour la CASQY.

Néanmoins, à l'instar des performances de la Région Centre au cours des 10 dernières années, nous anticipons une croissance nominale du PIB local inférieure de l'ordre de 90 points de base à celle du PIB national, que nous anticipons

à 0,2% en 2014, 1,1% en 2015 et 1,6% en 2016.

Tour(s) Plus dispose d'une gouvernance et d'une gestion financières « satisfaisantes »

Un engagement renouvelé du nouvel Exécutif à maintenir une bonne adéquation des recettes et des dépenses

Suite aux élections municipales de mars 2014, la majorité politique au sein du conseil communautaire est passée du centre gauche au centre droit. En conséquence, M. Philippe Briand (LR) – maire de Saint-Cyr-sur-Loire – a remplacé M. Jean Germain (PS) comme Président de la Communauté d'agglomération. Dans la lignée de la gouvernance consensuelle mise en place lors des précédentes mandatures, les objectifs financiers définis par le nouvel Exécutif s'inscrivent dans la continuité de la mandature précédente.

Les objectifs budgétaires définis par Tour(s) Plus pour la mandature incluent :

- Une maîtrise renforcée de la croissance des dépenses de fonctionnement ;
- Une stabilisation des taux de fiscalité (incluant le non-recours à la fiscalité additionnelle) ;
- Un effort d'investissement annuel compris entre 40 et 45 millions d'euros pour le budget principal.

Standard & Poor's considère que ces objectifs seront réalisés. En effet, nous anticipons dans notre scénario central une hausse de 2% en moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2017. Dans notre scénario central, nous n'avons pas intégré de hausse de la fiscalité, ni de mise en place d'une fiscalité additionnelle, notamment sur le foncier bâti. Tour(s) Plus serait à même de maintenir des performances budgétaires moyennes et de limiter son recours à l'emprunt grâce, en partie, à l'utilisation de ses disponibilités.

Des améliorations possibles en termes de planification pluriannuelle

La direction des finances de Tour(s) Plus réalise une perspective financière pour le budget principal dont les principales hypothèses sont prudentes. Dans cette optique, la définition et la transmission de perspectives financières plus détaillées pour le budget principal et les budgets annexes (notamment le budget annexe transports) de Tour(s) Plus seraient des éléments de confort dans notre analyse. Cela pourrait nous apporter davantage de visibilité à long terme, notamment en matière de flux financiers éventuels entre le budget principal et le budget annexe transports. Plus généralement, Standard & Poor's évaluerait positivement son partage et son appropriation par l'Exécutif et les services de même que la détermination d'objectifs budgétaires et d'endettement plus précis. Nous pourrions dès lors considérer de manière plus positive la gouvernance et la gestion financières de la Communauté d'agglomération.

Une gestion de la dette et de la trésorerie prudente

La gestion de la dette de Tour(s) Plus est prudente. La dette communautaire consolidée (420,8 millions d'euros à fin 2014, dont 107,4 millions d'euros pour le budget principal, 20,4 millions d'euros pour le budget annexe assainissement et 293 millions d'euros pour le budget annexe transports – ex-SITCAT) ne présente pas de risque de change. La grande majorité de l'encours de dette communautaire est à taux fixe (97% à fin 2014) notamment la totalité de l'encours de dette du budget annexe transports. La quasi-totalité de l'encours de dette présente un risque très faible : ainsi, à fin 2014, près de 98% de la dette communautaire consolidée était classifiée A1 selon la charte Gissler.

Par ailleurs, contrairement à la majorité des collectivités locales françaises, Tour(s) Plus n'a pas contracté de lignes de trésorerie ; sa position de liquidité dépend de son solde disponible sur son compte au Trésor. A fin 2014, son solde de trésorerie s'élevait à près de 80 millions d'euros, néanmoins nous estimons que ce solde devrait décroître dans la mesure où Tour(s) Plus devrait utiliser ses disponibilités pour limiter son recours à l'emprunt. En conséquence, nous estimons que le solde moyen de trésorerie devrait couvrir plus de 100% du service de la dette au cours des douze prochains mois. Néanmoins, au-delà de cette période, ce ratio devrait structurellement décroître en dessous de 100%.

Une analyse approfondie des risques externes

Les services de l'agglomération réalisent depuis 2012, en collaboration avec le Trésor Public, une analyse des satellites et des partenariats afin d'identifier les éventuels risques et les enjeux financiers auxquels est exposée Tour(s) Plus. L'analyse a permis de déterminer 11 structures importantes en termes d'impact financier pour la collectivité, notamment deux offices publics de l'habitat, trois sociétés d'économie mixte, une association et trois sociétés anonymes d'HLM. Par ailleurs, Tour(s) Plus réalise un suivi étroit des organismes de logement social dont elle garantit les emprunts dans le cadre de sa politique de soutien au logement social. Par ailleurs, depuis 2014, la Communauté d'agglomération a mis en place une politique visant à ralentir l'octroi de garanties d'emprunts.

Une flexibilité budgétaire « moyenne »

Une volonté politique forte de ne pas recourir au levier fiscal malgré des marges de manœuvre en la matière

Nous estimons que Tour(s) Plus bénéficie encore de marges de manœuvre importantes quant à la fiscalité directe, notamment en comparaison des autres échelons territoriaux que sont les régions et les départements. Ainsi, en 2014, près de 40% des recettes de fonctionnement consolidées de Tour(s) Plus sont modifiables à la hausse, ce qui est élevé dans un contexte international.

Les principales recettes fiscales modifiables de Tour(s) Plus sont:

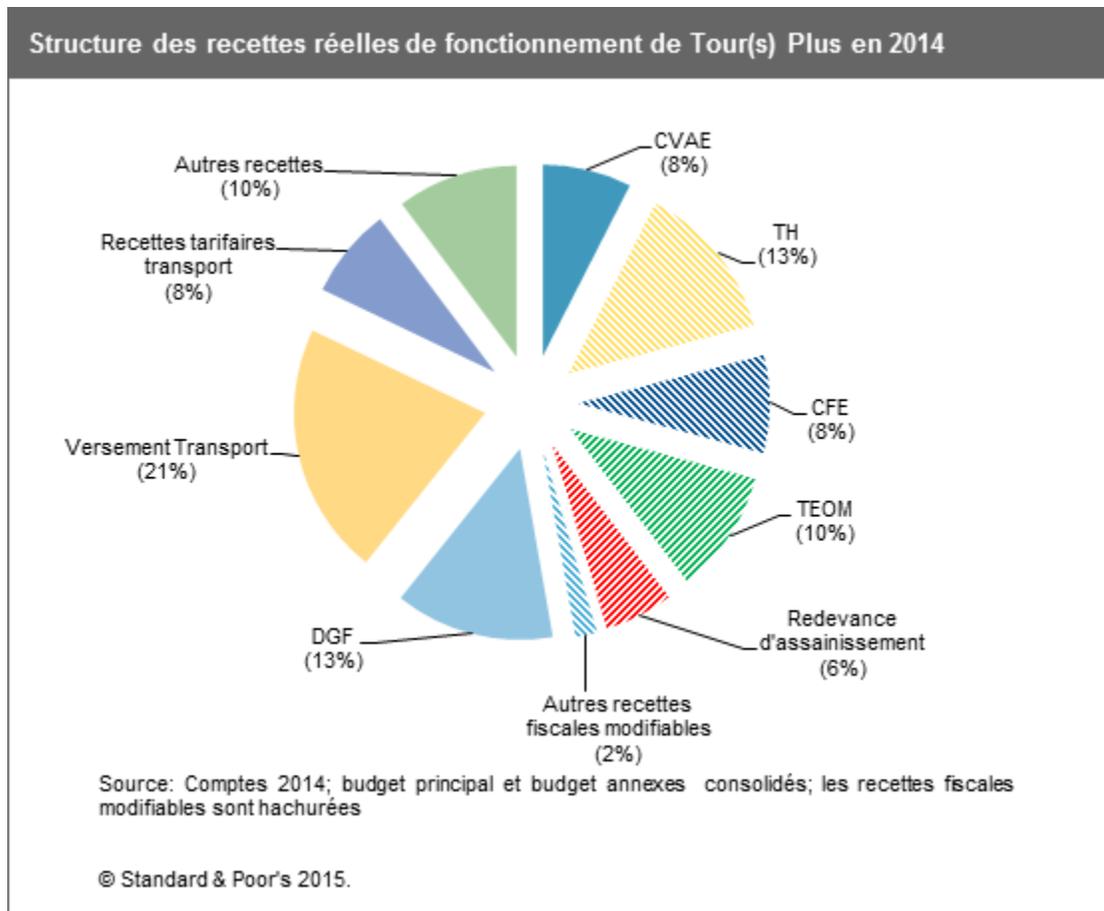
- La taxe d'habitation (TH - 13% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) dont la croissance des bases a été assez dynamique en 2014 (4%) comme en 2013. En 2015, le taux de la TH pour Tour(s) Plus a été reconduit à 8,91%. Ce taux est légèrement moins élevé que le taux moyen des Communautés d'agglomération (9,21%) ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE – 8% des recettes de fonctionnement consolidées) dont la croissance des bases a été relativement dynamique en 2014 (2,5%). Cependant, hors effet de l'intégration de trois nouvelles communes dans le périmètre de l'agglomération, les bases auraient reculé de 2,6%, notamment sous l'effet de la fermeture de l'usine Michelin à Joué-les-Tours. Le taux de la CFE (23,37% en 2015) est inférieur au taux moyen des communautés d'agglomération (27,1%). Sa variation est soumise aux règles de liaison avec les taux des impôts ménages.

Par ailleurs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, non affectée à un budget annexe contrairement à la redevance d'assainissement), qui représente 10% des recettes de fonctionnement de Tour(s) Plus, offre théoriquement un levier supplémentaire en cas de besoin, n'étant soumise à aucun plafonnement en termes de taux. La pression fiscale en la matière est moindre qu'en moyenne nationale : le taux de la TEOM a été reconduit à 8,78% en 2015 (9,25% en moyenne nationale).

Enfin, le versement transport (21% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) ne présente plus de flexibilité à la hausse dans la mesure où son taux a été porté au plafond de 2% depuis 2013.

La politique fiscale de Tour(s) Plus vise à la stabilité des taux, un engagement qui a été renouvelé par le nouvel Exécutif en place depuis les élections de mars 2014. Dans cette optique, la Communauté d'agglomération ne souhaite pas instaurer de fiscalité additionnelle, notamment la taxe sur le foncier bâti. Néanmoins, s'il était nécessaire d'y recourir en cas de besoin, nous estimons que Tour(s) Plus pourrait utiliser le levier fiscal.

Graphique 2



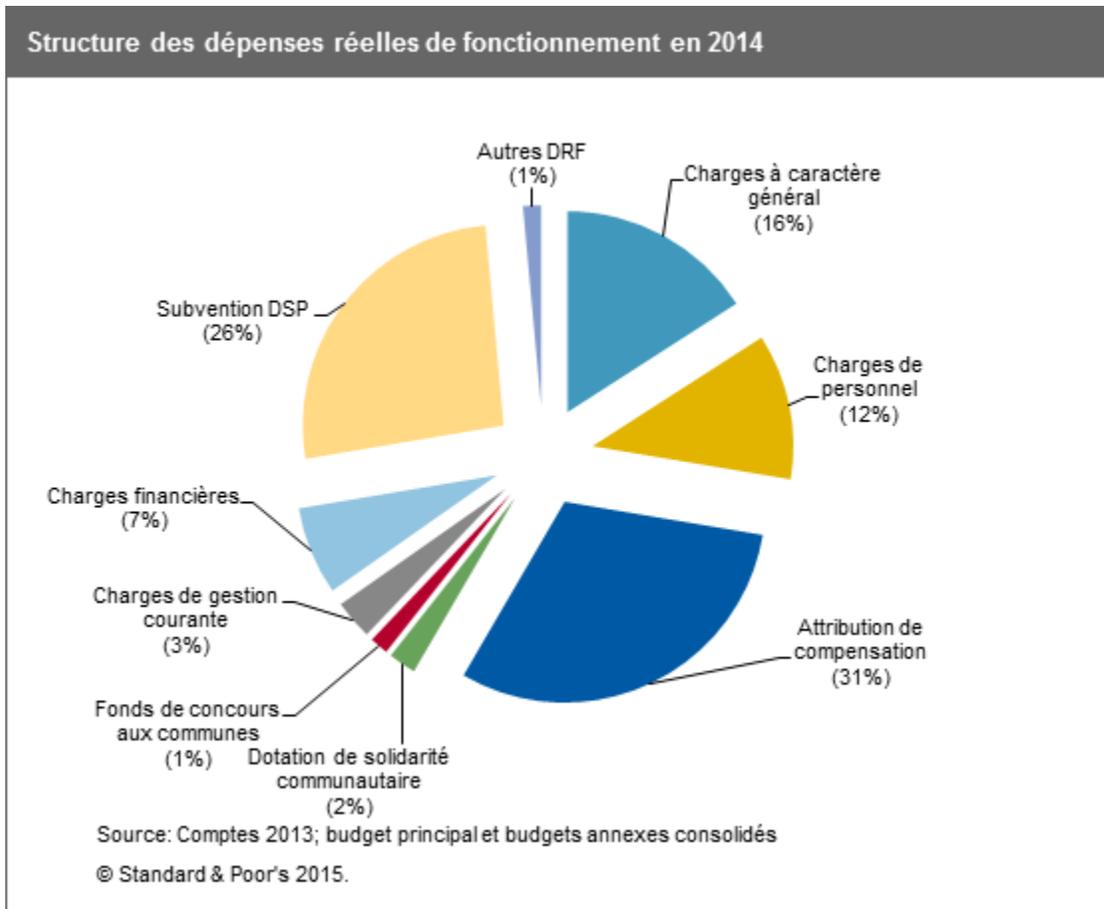
Des dépenses de fonctionnement peu flexibles

Standard & Poor's estime que les dépenses de fonctionnement de Tour(s) Plus offrent peu de flexibilité. En 2013, en raison de l'achèvement de la première ligne de tramway par le SITCAT, ces dépenses ne représentaient que 59% des dépenses totales (sans retraitement de l'attribution de compensation, et hors remboursement en capital de la dette) et 49% des dépenses totales (attribution de compensation retraitée). Néanmoins, en 2014, du fait de l'ajustement des dépenses d'investissement, elles représentent 76% des dépenses totales (sans retraitement de l'attribution de compensation, et hors remboursement en capital de la dette) et 68% des dépenses totales (attribution de compensation retraitée).

Les charges de personnel, les frais financiers, les reversements aux communes (attribution de compensation, dotation

de solidarité communautaire et fonds de concours aux communes) et la subvention au délégataire pour le réseau transport, rigides par nature, représentent près de 78% des dépenses de fonctionnement consolidées (attribution de compensation incluse). De plus, plus de 80% des dépenses de fonctionnement (hors attribution de compensation) sont liées à des missions de service public essentielles (collecte et traitement des ordures ménagères, assainissement) ou au fonctionnement même de l'institution communautaire (services généraux). Ainsi, nous estimons que les marges de manœuvre de l'agglomération consistent plus en un contrôle renforcé sur ses dépenses de fonctionnement qu'en une réduction.

Graphique 3



Du point de vue de Standard & Poor's, les dépenses d'investissement constituent la principale variable d'ajustement budgétaire en cas de nécessité

Alors que la réalisation de la première ligne de tramway de l'agglomération par le SITCAT a nécessité un important effort d'investissement entre 2011 et 2013 (203 millions d'euros en moyenne annuelle consolidée Tour(s) Plus-SITCAT), la Communauté d'agglomération a fortement réduit ses dépenses d'investissements en 2014 à près de 75 millions d'euros. Nous nous attendons à un ajustement significatif du programme d'investissement en 2015-2017 (62,5 millions d'euros de dépenses réalisées en moyenne annuelle). Près du tiers des dépenses afférentes est liée à des engagements fermes de Tour(s) Plus (participation au Contrat de projet Etat-Région, convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine). De plus, un quart des dépenses environ correspond à des opérations courantes

d'équipement dans les domaines des ordures ménagères et de l'assainissement. Ainsi, la majeure partie des dépenses restantes pourrait offrir une capacité de lissage en cas de besoin même si certaines constituent des priorités politiques, notamment en matière d'action économique et d'habitat.

Des performances budgétaires « moyennes »

Des recettes de fonctionnement peu dynamiques

En 2014, les recettes de fonctionnement ont été marquées par un fort dynamisme (+11% par rapport à 2013). Ce dynamisme est lié en partie à l'encaissement de recettes exceptionnelles pour près de 10 millions d'euros, notamment le versement transport (6 millions d'euros de recettes supplémentaires en raison du changement du mode de versement par la CAF qui a vu Tour(s) Plus encaisser 13 mois au lieu de 12), la redevance assainissement (1,5 million d'euros) et les participations (2 millions d'euros). Hors ces effets et hors reversement des communes lié à la mise en place de services communs (qui compense une dépense équivalente), les recettes de fonctionnement seraient restées quasi-stables. Par ailleurs, la DGF a été quasiment stable en 2014 en raison de l'intégration de 3 nouvelles communes dans le périmètre de l'agglomération.

Pour les années à venir, en raison notamment de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, nous anticipons une baisse des recettes de fonctionnement consolidées de l'ordre de 0,4% par an d'ici à 2017. Nos hypothèses incluent:

- Une baisse de l'ordre de 2% en 2015 de la DGF conformément à la notification de la DGFIP, puis une baisse de l'ordre de 3% par an en 2016 et 2017 (13% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) ;
- Une hausse annuelle de 2,5% des bases de la TH (13% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) et de la TEOM (10% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) en 2016-2017 sous l'effet de la croissance physique des bases de 1,5% et des revalorisations des valeurs locatives proche de l'inflation prévisionnelle ;
- Une croissance annuelle de 2% des bases de la CFE (8% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) en 2016-2017 ;
- Une évolution inférieure à la moyenne nationale de la CVAE (8% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) en 2016-2017. De manière générale, la répartition de la valeur ajoutée des entreprises se fera au prorata, pour le tiers, des valeurs locatives des immobilisations imposées sur le territoire à la CFE et, pour les deux tiers, de l'effectif employé. L'évolution de la CVAE sur une année est relativement corrélée à celle du PIB nominal local de la pénultième année, que nous estimons inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, nous anticipons une baisse de 1,4% de la CVAE en 2015 (dernier montant notifié par la DGFIP) et de 5% en 2016 (montant provisoire notifié) puis une stabilité en 2017 ;
- Une stabilité de la redevance d'assainissement (6% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) ;
- Une baisse du versement transport (21% des recettes de fonctionnement consolidées en 2014) de l'ordre de 4% en 2015 en raison de l'encaissement d'éléments exceptionnels en 2014. Par ailleurs, en 2016, l'impact de la loi Macron faisant passer le seuil d'assujettissement au versement transport à 11 salariés (contre 9 actuellement) devrait avoir un impact à la baisse estimé à 1,2 million d'euros. Néanmoins, la croissance des bases devrait rester dynamique à près de 3% par an sur la période 2015-2017 à l'instar de la croissance des bases sur la période 2012-2013.

Tableau 2

Evolution anticipée des recettes de fonctionnement consolidées (scénario central)

Tableau 2

Evolution anticipée des recettes de fonctionnement consolidées (scénario central) (cont.)					
(En millions d'euros)	2013	2014	2015p	2016p	2017p
CVAE	20.2	21.8	21.5	20.6	20.6
CFE	23.9	23.9	24.2	24.7	25.1
TH	37.8	38.9	39.3	40.2	41.3
TEOM	29.0	30.2	30.6	31.4	32.3
Redevance d'assainissement	15.6	16.9	15.1	15.1	15.1
Versement Transport	59.4	62	59.3	59.8	61.6
Transferts et compensations de l'Etat	47.1	47.2	43.1	39.3	35.7
Autres recettes	34.5	49.1	39.2	40.9	41.4
TOTAL	267.5	290	272.3	272.0	273.1

p - projections

Sources: Comptes 2013 et 2014 de Tour(s) Plus et projections Standard & Poor's pour 2015-2017 (scénario central); Attribution de compensation non retraitée

Standard & Poor's anticipe une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement

En 2014, conformément à notre précédent scénario central, sous l'effet principalement de la mise en place d'un service commun de propreté urbaine, de l'énergie et de l'administration des sols ainsi que de l'arrivée de trois nouvelles communes au sein de la Communauté d'agglomération, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de l'ordre de 8% par rapport à 2013. Ces augmentations ont été particulièrement concentrées sur les charges à caractère général (+10%) et les dépenses de personnel (+46%). Cependant, il faut noter que – hors effet mise en place du service commun de propreté urbaine – l'augmentation des dépenses de personnel n'aurait été que de 5%. Par ailleurs, pour l'année 2014, le remboursement de la part des communes membres au titre des services communs a été de l'ordre de 6,4 millions d'euros. Dès 2015, ce remboursement des communes se voit remplacé par une baisse afférente de l'attribution de compensation qui devrait atteindre 65,4 millions d'euros contre 72 millions d'euros en 2014 – ce que nous avons pris en compte dans notre scénario central.

Dans notre scénario central, nous estimons que la Communauté d'agglomération renforcera sa maîtrise des dépenses de fonctionnement. Entre 2015 et 2017, nous anticipons une hausse de 2% en moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement (contre 3% dans notre précédent scénario central). Hors la baisse de l'attribution de compensation (31% des dépenses de fonctionnement consolidées en 2014) attendue en 2015, nos projections incluent notamment :

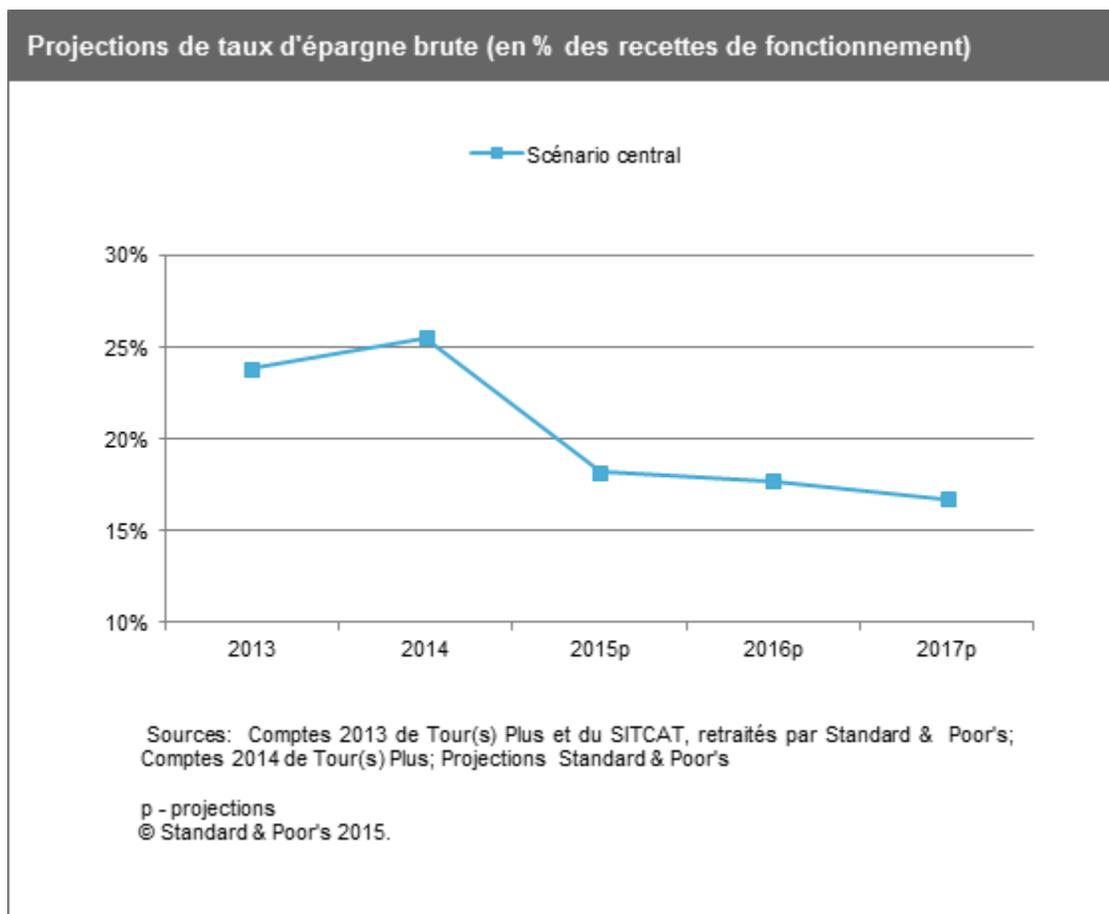
- Après la forte hausse des frais de personnel qui représentent 10% des dépenses de fonctionnement en 2014 liée à la mise en place d'un service commun de propreté urbaine, nous nous attendons à une hausse de l'ordre de 3% par an en 2015-2017 ;
- Une hausse de 3% en moyenne annuelle des charges générales (14% des dépenses de fonctionnement) ;
- Une augmentation de 1% par an de la dotation de solidarité communautaire et des fonds de concours aux communes (4% des dépenses de fonctionnement consolidées) en 2015-2017 ;
- Une croissance de 1% par an des charges de gestion courante (3% des dépenses de fonctionnement consolidées) en 2015-2017 ;
- Une baisse de 1% par an des charges de gestion courante du budget annexe d'assainissement (2% des dépenses de fonctionnement consolidées), sous l'effet d'une baisse structurelle des montants consommés en 2015-2017 ;
- Une hausse annuelle de 2% par an des charges liées à la subvention au délégataire du réseau de transport (26% des

dépenses de fonctionnement consolidées) en 2015-2017.

Standard & Poor's anticipe une érosion graduelle du taux d'épargne brute consolidé d'ici à 2017

Tour(s) Plus a affiché de très bons résultats en fonctionnement sur la période 2011-2013 avec un taux d'épargne brute consolidé élevé représentant 35% des recettes de fonctionnement en moyenne. En 2014, la Communauté d'agglomération a pu, sous l'effet notamment de recettes de fonctionnement exceptionnelles représentant près de 10 millions d'euros, augmenter son taux d'épargne brute à près de 25% des recettes de fonctionnement contre 23% en 2013. Hors effet exceptionnel, le taux d'épargne brute se serait établi à 21% des recettes de fonctionnement – soit un niveau qui reste supérieur à nos anticipations de notre précédent scénario central (18%). Nous nous attendons néanmoins dans notre scénario central à ce que le taux d'épargne brute connaisse une érosion graduelle d'ici 2017 pour atteindre 17% (AC retraitée), sous l'effet notamment de recettes de fonctionnement faiblement dynamiques en raison de l'accentuation de la baisse des concours financiers de l'Etat, alors que la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeurerait modérée. Ce taux devrait cependant rester élevé en comparaison internationale.

Graphique 4



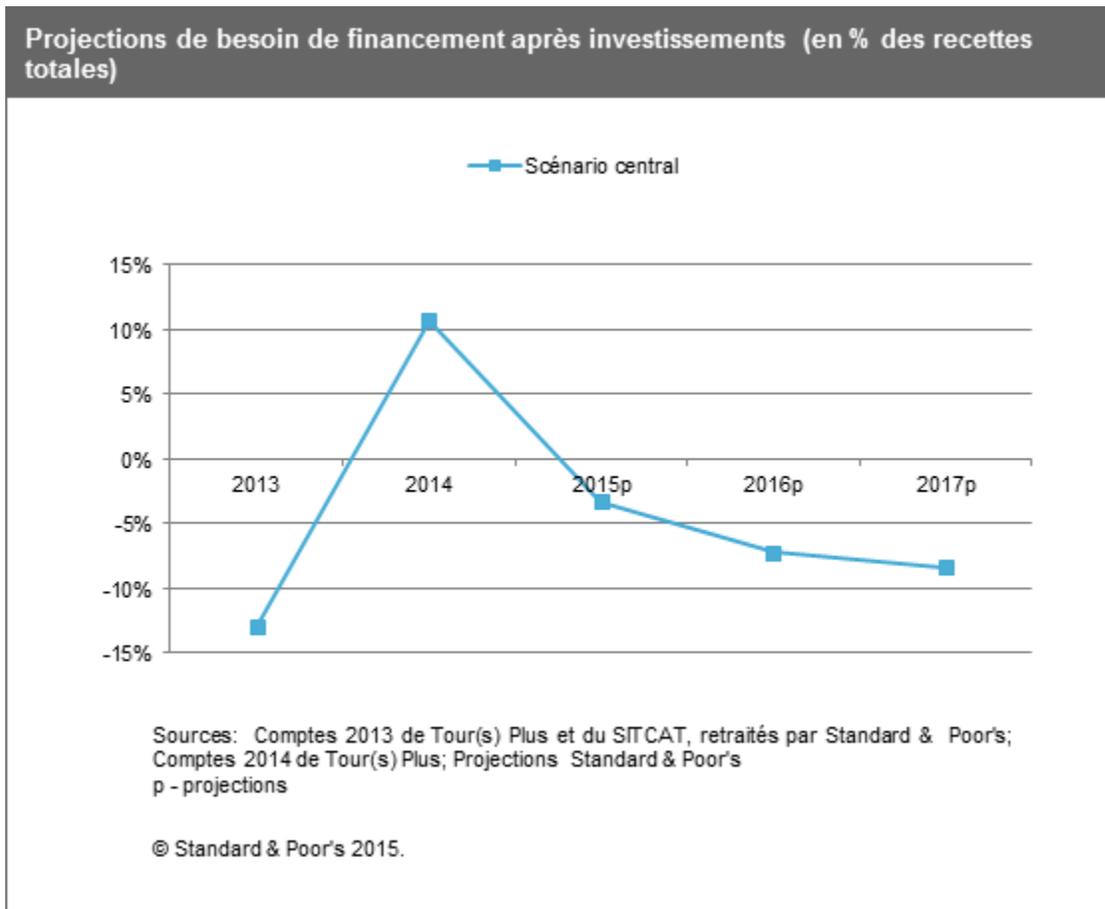
Standard & Poor's s'attend à des besoins de financements modérés

En raison de la réalisation de la première ligne de tramway de l'agglomération par le SITCAT qui a nécessité un important effort d'investissement entre 2011 et 2013 (203 millions d'euros en moyenne annuelle consolidée), Tour(s)

Plus a présenté des besoins de financement après investissement consolidés très élevés durant cette période (44% des recettes totales consolidées en moyenne sur la période). Ainsi, l'année 2014, qui a vu une nette réduction des dépenses d'investissements, liée à la finalisation de la ligne de tramway, a permis à Tour(s) Plus d'afficher un important excédent de financement après investissement représentant 10% des recettes de fonctionnement. Celui-ci est également lié à l'encaissement en 2014 de recettes exceptionnelles de fonctionnement (estimées à près de 10 millions d'euros), hors cet effet conjoncturel, l'excédent de financement aurait représenté près de 5% des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, en raison de retards dans la livraison de bus, l'ajustement des dépenses d'investissement attendu suite à la réalisation de la première ligne de tramway a été plus prononcé que dans notre précédent scénario central.

Dans notre scénario central, conformément aux orientations prises par la Communauté d'agglomération, nous nous attendons à un ajustement du programme d'investissement consolidé en 2015-2017 (62,5 millions d'euros en moyenne annuelle). En conséquence, et également en raison d'un fléchissement progressif de l'épargne brute, les besoins de financement devraient rester structurellement modérés et représenter en moyenne annuelle près de 6% des recettes totales consolidées sur la période.

Graphique 5

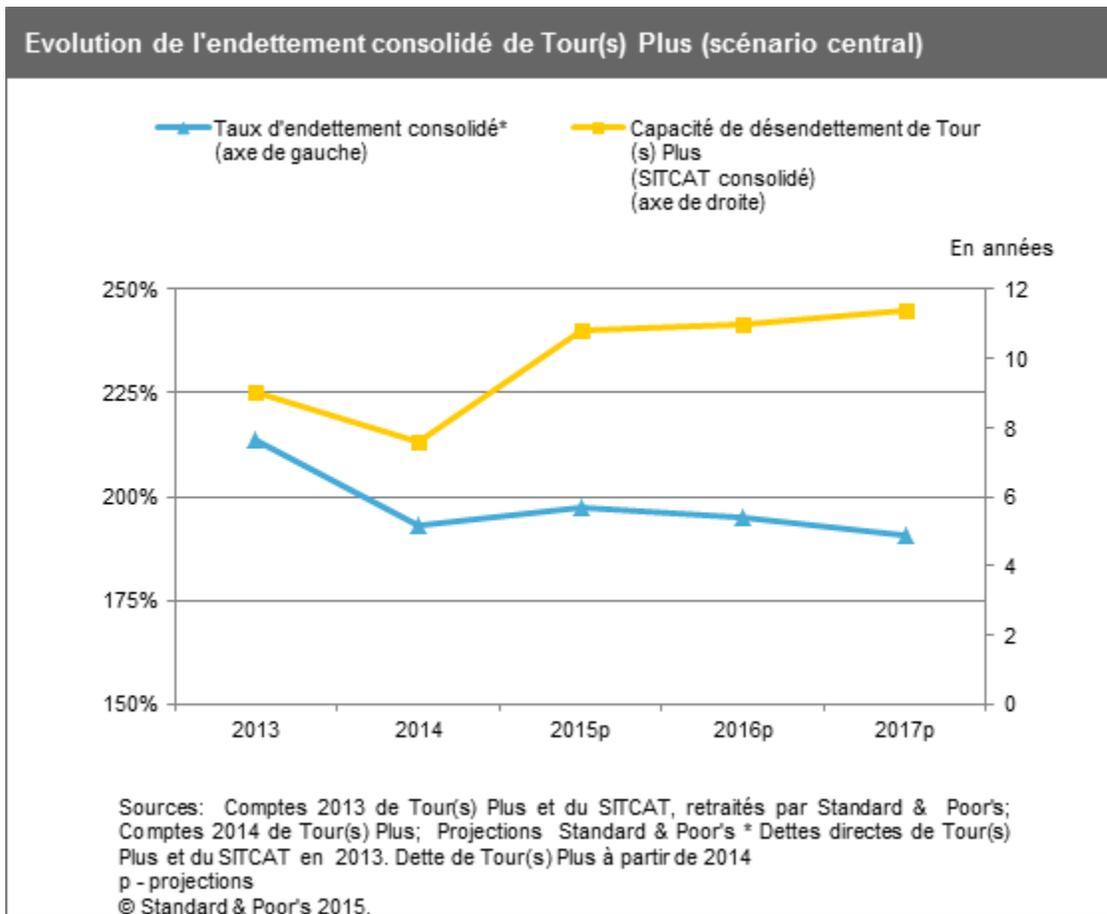


Un endettement consolidé « très élevé »

En raison du financement du tramway (estimé à 455 millions d'euros hors taxes en valeur 2013 avec une montée en charge très forte des crédits de paiement en 2011 et 2012), l'endettement consolidé de Tour(s) Plus (qui intègre celui du SITCAT) avait connu une très forte augmentation pour atteindre un pic à près de 236% des recettes de fonctionnement consolidées en 2012. Cependant, depuis 2013, en raison du remboursement d'emprunts du SITCAT liés à des préfinancements de TVA et 2014, du fait de la finalisation de la ligne de tramway, le taux d'endettement consolidé de la Communauté d'agglomération s'est fortement réduit à 213% des recettes de fonctionnement en 2013 puis 190% en 2014. Dans notre scénario central, nous anticipons une remontée ponctuelle de l'endettement consolidé en 2015 à 197% des recettes de fonctionnement qui s'explique notamment par le fait que les recettes de fonctionnement en 2014 étaient inflatées par des éléments exceptionnels. Néanmoins, en raison de notre anticipation d'une baisse de l'endettement des budgets annexes de la communauté d'agglomération et d'une limitation de son recours à l'emprunt grâce à ses disponibilités importantes, le taux d'endettement consolidé devrait, selon nous, connaître une diminution à partir de 2016 pour atteindre 190% des recettes de fonctionnement en 2017.

De plus, la Communauté d'agglomération continuerait à présenter une capacité de désendettement élevée, proche de 11 années en 2017 (8 ans fin 2014). Par ailleurs, nous estimons que les charges financières continueront à représenter un niveau important supérieur à 5% des recettes de fonctionnement consolidées. La quasi-totalité de l'encours de dette consolidé à long terme étant actuellement à taux fixe (97% à fin 2014), Tour(s) Plus est peu exposée à l'évolution des taux d'intérêt.

graphique 6



Des engagements hors-bilan modérés

A ce jour, la Communauté d'agglomération n'est pas engagée au titre de contrats de partenariat public-privé. De plus, Tour(s) Plus n'estime pas être exposée à des contentieux significatifs.

Des garanties d'emprunt assez élevées mais accordées essentiellement à des organismes de logement social

Le niveau de dette garantie est assez élevé. Il représentait 55% des recettes de fonctionnement (nettes de l'attribution de compensation) à fin 2014 contre 52% fin 2013. Ces garanties ont été accordées en grande majorité (plus de 89%) à des organismes de logement social pour lesquels le cadre légal et financier limite les risques d'appel en garantie. Les garanties restantes ont été essentiellement octroyées à la Société d'équipement de Touraine (SET – voir ci-dessous). Par le passé, Tour(s) Plus a fait preuve d'une politique volontariste de soutien au secteur du logement social par le biais de l'octroi de garanties, néanmoins, conformément aux nouvelles orientations prises par la Communauté d'agglomération, l'octroi de garanties d'emprunts a été ralenti depuis 2014.

Les satellites de Tour(s) Plus présentent des risques financiers modérés

Tour(s) Plus est membre de trois syndicats mixtes : Touraine Propre (chargé de l'étude et de la mise en œuvre de la valorisation énergétique des déchets), le Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle (SMAT - qui a pour vocation d'élaborer le schéma de cohérence territoriale) et le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours (SEMPAT) à hauteur de 27% mais la SEMPAT ne porte pas de dettes financières. Au regard de leurs volumes budgétaires respectifs, ces syndicats mixtes présentent à ce jour un risque financier très limité pour Tour(s) Plus.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est actionnaire minoritaire de la Société d'équipement de Touraine (SET) à hauteur de 21,1% (contre 19,2% en 2012 – mais la commune de Chambray-les-Tours a cédé début 2013 la totalité de ses parts à l'agglomération). L'activité de la SET inclut notamment la conduite d'opérations d'aménagement pour le compte de collectivités au travers de conventions publiques d'aménagement. Bien que la SET ne présente pas actuellement de difficultés financières, Standard & Poor's estime que son activité l'expose par nature à de potentiels risques financiers. Les dettes financières propres de la SET représentaient 37 millions d'euros en fin d'année 2014 – hors avances des collectivités sur les concessions. Les garanties d'emprunt octroyées par Tour(s) Plus à la SET s'élevaient à 11,4 million d'euros à fin 2014 (contre 10,8 millions à fin 2013), soit 3,9% des recettes de fonctionnement consolidées de la Communauté d'agglomération (attribution de compensation non retraitée).

Synthèse des scores

Tableau 3

Synthèse des scores pour la Communauté d'agglomération de Tour(s) Plus*	
Cadre institutionnel	Très Prévisible et équilibré
Economie	Forte
Gouvernance et gestion financières	Satisfaisantes
Flexibilité Budgétaire	Moyenne
Performances Budgétaires	Moyennes
Liquidité	Adéquate
Dette	Très Elevée
Engagements Hors-Bilan	Modérés

*Les notes de Standard & Poor's sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

Statistiques financières

Tableau 4

Statistiques financières de la Communauté d'agglomération Tour(s) Plus (scénario central)					
(En millions d'euros)	2013	2014	2015 (SC)	2016 (SC)	2017 (SC)
Recettes de fonctionnement	197	218	207	207	208
Dépenses de fonctionnement	150	162	169	170	173
Épargne brute	47	56	38	37	35
Épargne brute (% recettes de fonctionnement)	23,8	25,5	18,2	17,7	16,7

Tableau 4

Statistiques financières de la Communauté d'agglomération Tour(s) Plus (scénario central) (cont.)					
Recettes d'investissement	70	48	16	11	11
Dépenses d'investissement	151	75	61	64	64
Solde de financement après investissements	-35	29	-7	-16	-18
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-12,9	10,7	-3,3	-7,2	-8,4
Remboursement du capital de la dette	48	20	21	21	21
Emprunts nouveaux	34	20	8	15	15
Solde final	-49	29	-20	-22	-25
Recettes modifiables (% des recettes de fonctionnement*)	41,9	39,8	42,0	42,8	43,5
Dépenses d'investissement (% des dépenses totales*)	40,7	24,3	20,5	21,2	21,0
Dette directe en fin d'année	420	420,8	408,4	402,5	396,1
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	213,4	193,1	197,4	194,8	190,7
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	213,5	193,2	197,5	194,9	190,8
Charges financières (% des recettes de fonctionnement)	8,9	7,6	7,9	7,6	7,5
Service de la dette (% des recettes de fonctionnement)	33,1	16,8	17,8	17,7	17,8

SC - projections du scénario central de Standard & Poor's

Source: Comptes 2013-2014 retraités par S&P, Projections Standard & Poor's 2015-2017. * inclut l'Attribution de Compensation

Statistiques économiques

Tableau 5

Statistiques économiques de la Communauté d'agglomération Tour(s) Plus				
	2011	2012	2013	2014
Population	278 990	289 421	n.d.	n.d.
Taux de chômage (%)	7,7	8,4	9,0	9,1
PIB (nominal) par habitant (en euros)*	27 400	27 700	n.d.	n.d.

Source: INSEE, Eurostat

* Donnée pour le Département d'Indre et Loire

n.d: données non disponibles

Statistiques : France

- Sovereign Risk Indicators, October 12, 2015.

Méthodologies et rapports associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, Jun. 30, 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, Oct. 15, 2009
- French Local And Regional Governments Will Contain Debt Growth Until 2016 By Cutting Capital Spending, March 18, 2015.

- Institutional Framework Assessments For International Local And Regional Governments", February 5, 2015
- Public Finance System Overview: Institutional System For Cities And Intercity Structures Is Predictable And Well Balanced, Sept. 5, 2013
- 2014 Annual International Public Finance Default Study And Rating Transitions, June 8, 2015.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages.

Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre.

Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique.

S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.

Copyright © 2015 par Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.

STANDARD & POOR'S, S&P, GLOBAL CREDIT PORTAL et RATINGSDIRECT sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC.